

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lorsque m'a été présenté la première fois le projet de microcentrale sur le Torrent des Moulins je fus surpris de constater que la puissance espérée était supérieure à celle d'un projet identique avec une prise d'eau aux Moulins et offrant pourtant une hauteur de chute nettement plus favorable. Ce projet, présenté en 2014, fut finalement jugé néfaste et abandonné .

Il me fut répondu que depuis 2014 le débit d'équipement possible avait considérablement augmenté, en fait un quasi doublement en passant de 200L/s à 450 L/s , ce qui rendait possible la réalisation du projet.

J'ai alors fait remarquer que, en utilisant plutôt ce débit supplémentaire disponible pour alimenter davantage le lac de retenue de Roselend et profiter ainsi d'une installation existante offrant une hauteur de chute très largement supérieure, il était possible d'obtenir plus du double d'énergie tout aussi renouvelable et à des instants non tributaires du débit instantané du torrent.

Dit autrement : L'Etat a décidé d'un effort national pour favoriser le développement d'une énergie électrique renouvelable ( hydraulique, éolienne, solaire , géothermique).

Ne convient il pas de réserver cette aide à des projets ne pouvant être réalisés autrement ?

A cela il me fut répondu que l'apport d'eau provenant du bassin versant du Torrent des Moulins vers le lac de Roselend , via la prise d'eau de Putetruit, était toujours conforme aux décisions prises par les autorités responsables et que cette solution n'était donc pas envisageable. Dont acte.

En même temps il me fut expliqué que ce projet permettait d'assurer à la régie électrique des ressources fort utiles à son développement et que par ailleurs il permettait également d'améliorer les conditions d'accès aux Jacquets répondant à des préoccupations fort légitimes.

Dans ces conditions j'ai accepté à l'automne 2020 de vendre à la GEG ENeR une parcelle de 85 m<sup>2</sup> en bordure du torrent à l'emplacement prévu pour la prise d'eau ( vente actée en 2021), considérant que je n'avais pas le droit de m'opposer à un projet défendu par un conseil municipal représentant sans doute la majorité de la population et de surcroît fraîchement réélu. Ce faisant j'ai permis que se développe l'étude de réalisation objet de cette enquête d'utilité publique.

C'est vrai que ce projet permet l'installation d'une puissance électrique de 1 MW, même si l'estimation d'une production de 3,5 GWh , équivalent de la production à puissance maximale de 1 MW pendant 3500 heures (soit plus de 4 mois ) est sans doute hasardeuse.

Mais au prix d'une dégradation inévitablement significative de l'environnement.

Comment peut-on affirmer par exemple que l'impact paysager est négligeable pour un observateur situé sur le versant de Villaroger ?

Quel sera l'aspect de la prise d'eau après travaux? Certes , en rive droite du torrent, seule la parcelle de 85 m<sup>2</sup> vendue à la GEG ENeR est en principe concernée par les travaux. Espérons donc que cela ne ressemblera pas à la prise d'eau des Echines à Bourg Saint Maurice, qui est sinistre ! Car le site, qui gardera heureusement sa cascade, est quand même actuellement le but de pas mal de visiteurs. Malgré toutes les précautions qui seront appliquées ,bien sûr que le milieu naturel sera modifié .

Et je laisse à des personnes bien plus compétentes que moi le soin de développer leurs inquiétudes sur ce point .

Pour ma part j'insisterai toutefois sur ce qui est pour moi le plus important , à savoir l'impact sur le Griotteray, son environnement et ses habitants.

Comme vous avez sans doute pu le constater, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en vous rendant sur place, les habitations du Griotteray sont vraiment très proches de l'emplacement prévu pour la

prise d'eau. Je ne suis pas sûr qu'il existe un exemple d'une telle proximité.

Vous pouvez donc imaginer la gêne considérable qu'entraînera la réalisation de la prise d'eau .

C'est vrai qu' on nous garantit pour l'accès au chantier que la circulation sera exclusivement piétonne à partir de l'emplacement de parcage des véhicules.

Par ailleurs le matériel, entreposé sur une aire spécialement aménagée au Jacquet , sera ensuite transporté sur l'emplacement de la prise d'eau par hélicoptère. Et ceci tant que le chemin entre cette aire et le captage n'est pas adapté au passage des engins..

Il est impératif que cette promesse soit intégralement respectée.

Mais la gêne occasionnée par le bruit et l'agitation autour du chantier et aussi sur la base de vie que constituera de fait le lieu de stationnement des véhicules n'en sera pas moins considérable.

Et il faut réaliser que cette situation durera 7 mois, durée d'une saison estivale complète....

En réalité les désagréments ne cesseront pas totalement avec la fin du chantier car très vite interviendront les opérations de maintenance ou de réparation de l'installation.

Je m'interroge sur le comportement de la conduite forcée enfouie sous le chemin menant de la prise d'eau au Jacquet. Ce terrain est instable. L'existence signalée récemment d'une crevasse barrant le chemin du Griotteray au Mousselard au dessus de ce secteur n'est guère rassurante. Durant les 40 ans de ma présence au Griotteray combien de fois a-t-il fallu dégager ce chemin des tonnes de pierres entassées dans la partie basse du chemin en début de printemps ! Ou combler les ornières profondes creusées lors des crues de printemps. Les premières années c'était le chemin en aval du pont qui était défiguré. Depuis une dizaine d'années c'est plutôt le chemin en amont du pont et les 2 parcelles voisines, dont l'emplacement de la prise d'eau, qui est concerné.

La probabilité que les occasions d'interventions soient répétées est donc très forte.

Et pour que le village puisse enfin retrouver sa tranquillité et la garder malgré tous ces passages j'ose espérer que sera tenue la promesse faite par la mairie en janvier 2006, en conclusion, déjà, d'une précédente enquête d'utilité publique (document ci-joint) ;

En définitive, pour que soit produite cette énergie électrique renouvelable le sacrifice demandé (imposé) aux habitants du Griotteray est bien grand....

Ma femme et moi même ne serons pas là à subir cette épreuve car le temps a passé depuis l'accord de 2020 et, rattrapés par les ans (nous avons respectivement 88 ans et 86 ans), nous ne sommes plus propriétaires et c'est notre fille qui nous remplace.

J'en éprouve une certaine gêne.

La justification de la réalisation du projet résulte de l'impossibilité d'obtenir la même production d'énergie renouvelable par un autre moyen.

Cette impossibilité résulte de l'affirmation qu'il n'était pas possible d'augmenter l'apport d'eau vers le lac de Roselend bien que manifestement le remplissage de cette retenue n' est plus optimal..

Or je constate que rien dans cette enquête ne permet au public de valider ou d'infirmier cette affirmation.

C'est très regrettable.

Je ne doute pas que les arbitrages effectués après 2014 afin de déterminer les priorités accordées pour le partage de l'eau sont l'aboutissement de débats démocratiques réguliers. Mais la simple publication et la comparaison des apports d'eau à Roselend provenant respectivement du bassin versant du torrent des Moulins et des bassins voisins du Versoyen et/ou du Reclus au cours des années 2010 à 2021 permettraient de se faire une opinion éclairée.

Cette absence de transparence me choque car elle me prive de la garantie que l'utilisation d'argent public pour la réalisation de ce projet est justifiée.

Et elle m'oblige à émettre des réserves..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur , l'expression de mes salutations.

Gérard Fardel